



Règlement des différends

Les Membres de l'OMC soumettent des différends lorsqu'ils considèrent qu'il est porté atteinte à leurs droits au titre des accords commerciaux. Le règlement des différends relève de la compétence de l'Organe de règlement des différends.

Didier Chambovey
a présidé l'Organe
de règlements des
différends en 2021



146

Activité en matière
de règlement des
différends en 2021



CHAIRPERSON

Activité en matière de règlement des différends en 2021

- Neuf demandes de consultations, première étape du processus de règlement des différends, ont été déposées par des Membres de l'OMC, contre cinq en 2020.
- Sept rapports de règlement des différends concernant neuf différends distincts ont été distribués en 2021. L'Organe de règlement des différends a adopté un rapport de groupe spécial. Les six autres rapports de groupe spécial ont fait l'objet d'un appel.
- Les Membres n'ont pas été en mesure de convenir du lancement d'un processus de sélection pour l'Organe d'appel; ce dernier n'a pu connaître d'aucun appel.
- Dans quatre différends, les parties sont convenues de recourir à un arbitrage au titre de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends pour qu'il soit statué sur les appels des rapports finals remis par les groupes spéciaux dans ces différends.

Informations de base

Les Membres de l'OMC peuvent soumettre des différends lorsqu'ils considèrent qu'il est porté atteinte à leurs droits au titre de tout accord figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay qui est visé par le Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Le Conseil général se réunit en tant qu'Organe de règlement des différends (ORD) pour examiner les différends. L'ORD est l'organe compétent pour établir des groupes spéciaux chargés du règlement des différends, adopter les rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel, surveiller la mise en œuvre des recommandations et décisions et autoriser la suspension de concessions et d'autres obligations en cas de non mise en conformité avec ces recommandations et décisions.



24

À la fin de décembre 2021, 22 différends étaient examinés par des groupes spéciaux et 2 arbitrages étaient en cours.

Activités en 2021

En raison des confinements, des restrictions en matière de voyage et de l'accès limité aux locaux de l'OMC du fait de la pandémie de COVID-19, les membres des groupes spéciaux, les arbitres et les délégations des Membres de l'OMC n'ont pas été en mesure de participer à des réunions en présentiel à Genève.

Cependant, en collaboration avec les parties et avec l'aide du Secrétariat de l'OMC, les groupes spéciaux et les arbitres ont élaboré des procédures grâce auxquelles les travaux ont pu se poursuivre dans la plupart des différends. Ces procédures comprenaient des échanges supplémentaires de communications écrites à la place des réunions de fond en présentiel ou virtuelles.

En 2021, des groupes spéciaux et des arbitres ont tenu 23 réunions de fond virtuelles avec les parties dans 21 différends distincts. À la fin de décembre 2021, des procédures de groupe spécial étaient en cours dans 22 différends, de même que deux arbitrages sur le niveau de la suspension de concessions – à titre de mesure corrective temporaire en cas de non-mise en conformité avec les décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD).

Faute de consensus entre les Membres de l'OMC sur le lancement du processus de sélection pour l'Organe d'appel (voir page 149), les sept postes à l'Organe d'appel sont restés vacants en 2021 et ce dernier n'a pu connaître d'aucun appel.

Demandes de consultations

En 2021, des Membres de l'OMC ont déposé neuf demandes de consultations au sujet de mesures dont ils alléguent qu'elles étaient incompatibles avec les règles de l'OMC (voir le tableau 1), contre cinq en 2020. Il s'agit de la première étape du processus de règlement des différends.

Tableau 1 : Différends engagés en 2021 (demandes de consultations)

Numéro du différend	Titre abrégé	Date de la demande initiale	État d'avancement au 31 décembre 2021
DS599	Panama – Mesures à l'importation (Costa Rica)	11/01/2021	Groupe spécial établi mais composition non arrêtée
DS600	UE et certains États membres – Huile de palme (Malaisie)	15/01/2021	Composition du Groupe spécial arrêtée, procédure du Groupe spécial en cours
DS601	Chine – Mesures antidumping visant l'acier inoxydable (Japon)	11/06/2021	Groupe spécial établi mais composition non arrêtée
DS602	Chine – Mesures antidumping et compensatoires visant le vin (Australie)	22/06/2021	Groupe spécial établi mais composition non arrêtée
DS603	Australie – Mesures antidumping et compensatoires visant certains produits (Chine)	24/06/2021	Consultations en cours
DS604	Russie – Produits et services nationaux et étrangers	22/07/2021	Groupe spécial établi mais composition non arrêtée
DS605	République dominicaine – Mesures antidumping visant les barres en acier (Costa Rica)	23/07/2021	Groupe spécial établi mais composition non arrêtée
DS606	UE – Droit antidumping provisoire sur le MEG (Arabie saoudite)	17/08/2021	Consultations en cours
DS607	UE – Préparations de viande de volaille (Brésil)	08/11/2021	Consultations en cours



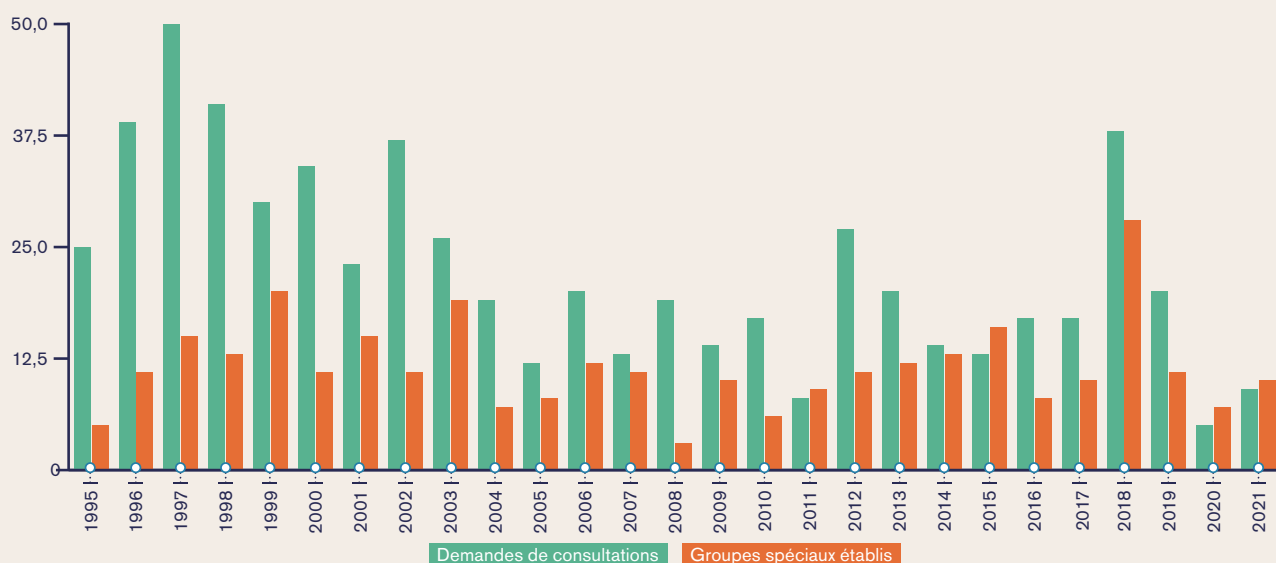
607

À la fin de 2021, 607 différends avaient été engagés depuis l'entrée en vigueur des Accords de l'OMC en 1995.

À la fin de 2021, le nombre total de différends engagés dans le cadre des procédures de règlement des différends de l'OMC depuis l'entrée en vigueur des Accords de l'OMC en 1995 s'élevait à 607 (voir la figure 1).

Procédures de règlement des différends

Si les parties à un différend ne parviennent pas à régler leurs désaccords par voie de consultations, le plaignant peut demander que l'ORD établisse un groupe spécial chargé du règlement du différend.

Figure 1 : Nombre total de différends engagés et de groupes spéciaux initiaux établis, 1995-2021

En 2021, l'ORD a établi des groupes spéciaux dans 10 affaires (voir le tableau 2). En outre, un groupe spécial de la mise en conformité (« Chine – Contingents tarifaires », DS517) a été établi pour déterminer si la Chine s'était conformée à des recommandations et décisions antérieures. Une demande concernant le niveau admissible de la suspension de concessions présentée par la Chine dans ce différend a été soumise à arbitrage.

La composition de cinq groupes spéciaux a été arrêtée en 2021 (voir le tableau 3). Pour quatre de ces groupes spéciaux, elle a été arrêtée par la Directrice générale, M^{me} Okonjo-Iweala, à la demande des plaignants. Dans le différend « Chine – Graines de canola » (DS589), engagé par le Canada, les parties se sont accordées sur la composition du groupe spécial.

En juin, les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé être parvenus à un « accord » au sujet de leurs différends à l'OMC sur les subventions aux aéronefs civils gros porteurs, qui, entre autres choses, suspendait pendant cinq ans les droits appliqués à titre de rétorsion dans le cadre de ces différends.

« Je me réjouis que l'Union européenne et les États-Unis aient pu résoudre leur différend sur la production des aéronefs commerciaux gros porteurs. Il s'agit de l'une des affaires les plus longues et les plus difficiles de l'histoire de l'OMC, mais les deux parties ont montré que même les différences apparemment les plus insurmontables pouvaient être résolues », a dit la Directrice générale, Mme Okonjo-Iweala, dans une déclaration.

En 2021, les parties à quatre différends ont informé l'ORD qu'elles étaient convenues de recourir à ce que l'on appelle l'Arrangement multipartite concernant une procédure d'appel provisoire (AMPA – voir le tableau 4).

En vertu de l'AMPA, les parties à ces différends sont convenues de recourir à un arbitrage au titre de l'article 25 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends (Mémoire d'accord) pour qu'il soit statué sur les appels de tout rapport final de groupe spécial remis dans les différends tant que l'Organe d'appel n'est pas en mesure de connaître d'un appel au titre des articles 16:4 et 17 du Mémoire d'accord.

Tableau 2 : Groupes spéciaux initiaux établis en 2021

Numéro du différend	Titre abrégé	Plaignant	Date d'établissement
DS597	États-Unis – Marquage de l'origine (Hong Kong, Chine)	Hong Kong, Chine	22/02/2021
DS592	Indonésie – Matières premières	Union européenne	22/02/2021
DS600	UE et certains États membres – Huile de palme (Malaisie)	Malaisie	28/05/2021
DS598	Chine – Mesures antidumping et compensatoires visant l'orge (Australie)	Australie	28/05/2021
DS589	Chine – Graines de canola (Canada)	Canada	26/07/2021
DS599	Panama – Mesures à l'importation (Costa Rica)	Costa Rica	27/09/2021
DS601	Chine – Mesures antidumping visant l'acier inoxydable (Japon)	Japon	27/09/2021
DS602	Chine – Mesures antidumping et compensatoires visant le vin (Australie)	Australie	26/10/2021
DS605	République dominicaine – Mesures antidumping visant les barres en acier (Costa Rica)	Costa Rica	20/12/2021
DS604	Russie – Produits et services nationaux et étrangers	Union européenne	20/12/2021

Tableau 3 : Groupes spéciaux dont la composition a été arrêtée en 2021

Numéro du différend	Titre abrégé	Date de constitution du Groupe spécial
DS597	États-Unis – Marquage de l'origine (Hong Kong, Chine)	29/04/2021
DS592	Indonésie – Matières premières	29/04/2021
DS600	UE et certains États membres – Huile de palme (Malaisie)	29/07/2021
DS598	Chine – Mesures antidumping et compensatoires visant l'orge (Australie)	03/09/2021
DS589	Chine – Graines de canola (Canada)	10/11/2021

Rapports et décisions

Sept rapports de règlement des différends concernant neuf différends distincts ont été distribués en 2021. L'ORD a adopté un rapport de groupe spécial pendant cette période ; les six autres rapports ont fait l'objet d'un appel (voir le tableau 5).

Tableau 4 : Différends dans lesquels les parties sont convenues de recourir à l'AMPA

Numéro du différend	Titre abrégé	Date de notification des procédures convenues
DS602	Chine – Mesures antidumping et compensatoires visant le vin (Australie)	WT/DS602/3 16 décembre 2021
DS524	Costa Rica – Avocats (Mexique)	WT/DS524/5/Rev.1 26 novembre 2021
DS589	Chine – Graines de canola (Canada)	WT/DS589/5 24 septembre 2021
DS598	Chine – Mesures antidumping et compensatoires visant l'orge (Australie)	WT/DS598/5 29 juillet 2021



7

Sept rapports de règlement des différends ont été distribués en 2021.

Tableau 5 : Rapports de groupe spécial distribués et/ou adoptés en 2021

Numéro du différend	Titre abrégé	Distribution du rapport	Appel ou adoption du rapport
DS538	Pakistan – Pellicules en PPOB (É.A.U.)	18/01/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 22/02/2021 (Pakistan)
DS539	États-Unis – Droits antidumping et compensateurs (Corée)	21/01/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 19/03/2021 (États-Unis)
DS537	Canada – Mesures régissant la vente de vin (Australie)	25/05/2021	Solution mutuellement convenue. Rapport distribué le 25/05/2021
DS578	Maroc – Mesures antidumping définitives visant les cahiers scolaires (Tunisie)	27/07/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 28/07/2021 (Maroc)
DS562	États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les produits photovoltaïques (Chine)	02/09/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 16/09/2021 (Chine)
DS577	États-Unis – Olives mûres en provenance d'Espagne	19/11/2021	Rapport adopté le 20/12/2021
DS579	Inde – Sucre et canne à sucre (Brésil)	14/12/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 24/12/2021 (Inde)
DS580	Inde – Sucre et canne à sucre (Australie)	14/12/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 24/12/2021 (Inde)
DS581	Inde – Sucre et canne à sucre (Guatemala)	14/12/2021	Rapport ayant fait l'objet d'un appel le 24/12/2021 (Inde)

Note : Certains rapports de groupe spécial ont été publiés sous la forme d'un document unique couvrant deux différends ou plus.

Appels

Des déclarations d'appel ont été déposées dans huit différends en 2021 (voir la figure 2 et le tableau 6). Au 31 décembre 2021, des appels interjetés dans 24 différends étaient en instance devant l'Organe d'appel, qui n'est actuellement en mesure de connaître d'aucun appel.

Informations de base

En vertu du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, l'Organe d'appel est composé de sept membres désignés par l'ORD. Toute partie à un différend peut faire appel du rapport du groupe spécial auprès de l'Organe d'appel.

Niveaux d'activité en matière de règlement des différends

La figure 3 montre le nombre mensuel moyen de procédures de règlement des différends depuis la création de l'OMC en 1995.

Aux fins de la figure 3, chaque procédure (groupe spécial initial ou appel, groupe spécial de la mise en conformité ou appel au titre de l'article 21 :5 et arbitrage) n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle se rapporte à la même affaire, quel que soit le nombre de plaignants concernés. La figure 3 ne vise pas à refléter la complexité relative des différentes procédures, qui a également eu tendance à s'accroître avec le temps.

L'OMC lance une base de données interactive sur le règlement des différends dans le cadre du GATT

En 2021, l'OMC a lancé une nouvelle base de données sur les différends dans le cadre du GATT qui permet aux utilisateurs de rechercher des renseignements concernant les 317 différends portés devant le GATT par des parties contractantes entre 1948 et 1995. Les renseignements disponibles comprennent des documents, comme les demandes de consultations et les rapports, les organes juridictionnels ayant connu des différends, les parties aux différends, les allégations et les moyens de défense des parties, le fondement juridique de la procédure cité par les plaignants et les produits en cause dans la procédure.

« Un différend, une page »

En juillet, l'OMC a publié une édition actualisée de la publication « Un différend, une page ». La dernière version contient un résumé succinct des principales constatations de tous les rapports des groupes spéciaux jusqu'à la fin de 2020 et, le cas échéant, des rapports établis ensuite par l'Organe d'appel.

Figure 2: Nombre de différends dans lesquels des déclarations d'appel ont été déposées, 1995-2021

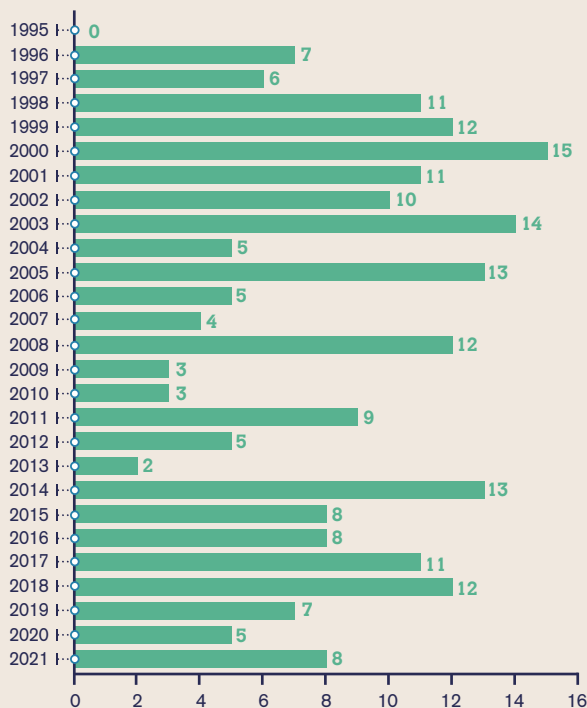
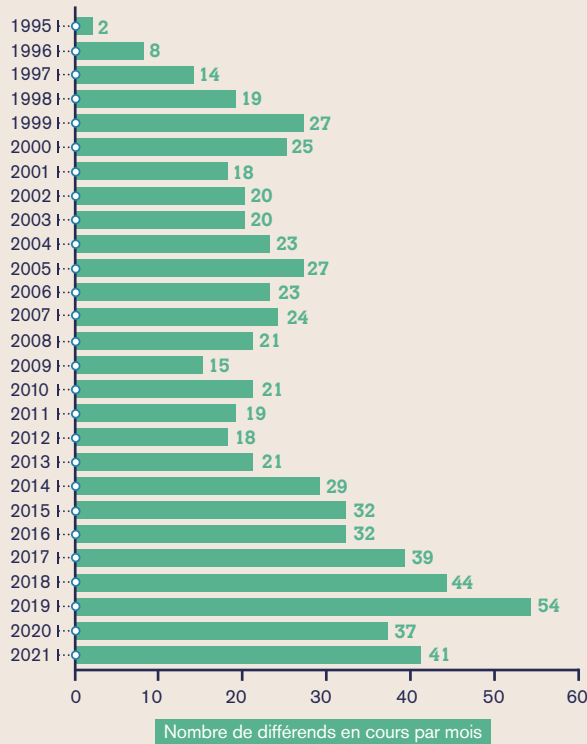


Tableau 6: Déclarations d'appel déposées en 2021

Rapport de groupe spécial ayant fait l'objet d'un appel	Date de l'appel	Appelant	Cote du document
Inde – Sucre et canne à sucre (Brésil)	24 décembre 2021	Inde	WT/DS579/10
Inde – Sucre et canne à sucre (Australie)	24 décembre 2021	Inde	WT/DS580/10
Inde – Sucre et canne à sucre (Guatemala)	24 décembre 2021	Inde	WT/DS581/11
États-Unis – Mesure de sauvegarde visant les produits photovoltaïques (Chine)	16 septembre 2021	Chine	WT/DS562/12
Maroc – Mesures antidumping définitives visant les cahiers scolaires (Tunisie)	28 juillet 2021	Maroc	WT/DS578/5
États-Unis – Droits antidumping et compensateurs (Corée)	19 mars 2021	États-Unis	WT/DS539/9
Pakistan – Pellicules en PPOB (É.A.U.)	22 février 2021	Pakistan	WT/DS538/5
Corée – Barres en acier inoxydables	22 janvier 2021	Corée	WT/553/5

Figure 3: Nombre mensuel moyen de procédure en cours, 1995-2021



Note : Les chiffres pour 2020 et 2021 ne comprennent aucune procédure d'appel.

Concours de procédure fictive John H. Jackson

Quatre-vingt-une universités représentant 33 Membres de l'OMC et observateurs ont participé aux sessions régionales du concours annuel de procédure fictive John H. Jackson organisées de février à mai 2021. Les 26 meilleures équipes à l'issue des sessions régionales ont été retenues pour la dernière session. En raison de la pandémie de COVID-19, toutes les sessions ont eu lieu sous forme virtuelle.

C'est l'Université de Colombo, à Sri Lanka, qui l'a emporté, devant la Katholieke Universiteit Leuven de Belgique. Le concours est organisé par l'European Law Students' Association (ELSA) avec le soutien technique de l'OMC.

Pour célébrer leurs vingt années de collaboration, l'OMC et l'ELSA sont convenues de renforcer et d'élargir leur coopération dans le cadre de l'organisation du concours annuel. Un accord a été signé par le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Zhang, et le Vice-Président de l'ELSA, M. Louis Bremond, le 23 juillet.



L'équipe lauréate de l'Université de Colombo, Sri Lanka.